

Qu'est-ce que la CMI ?



La CMI remplace les anciennes cartes priorité, stationnement, invalidité

CMI signifie carte mobilité inclusion

IL Y A 3 CMI DIFFÉRENTES

LA CMI STATIONNEMENT

Elle remplace progressivement l'ancienne carte de stationnement

LA CMI PRIORITÉ

Elle remplace progressivement l'ancienne carte de priorité

LA CMI INVALIDITÉ

Elle remplace progressivement l'ancienne carte d'invalidité

- Elles donnent **les mêmes avantages** que les anciennes cartes.
- Elles sont **attribuées sous les mêmes conditions** que les anciennes cartes.
- Comme auparavant, il est possible de demander des CMI différentes.

Pourquoi avoir créé la CMI ?



La CMI est fabriquée par l'Imprimerie nationale :

- **meilleure sécurisation** des cartes
- **des délais de fabrication plus courts**

À quoi sert la CMI ?



Elle donne des **avantages** aux personnes handicapées et aux personnes âgées en perte d'autonomie, notamment pour faciliter **leurs déplacements**.

Combien de temps la CMI est-elle valable ?



La CMI peut être attribuée pour une durée de **1 à 20 ans** ou à titre **définitif**.

La CMI est gratuite

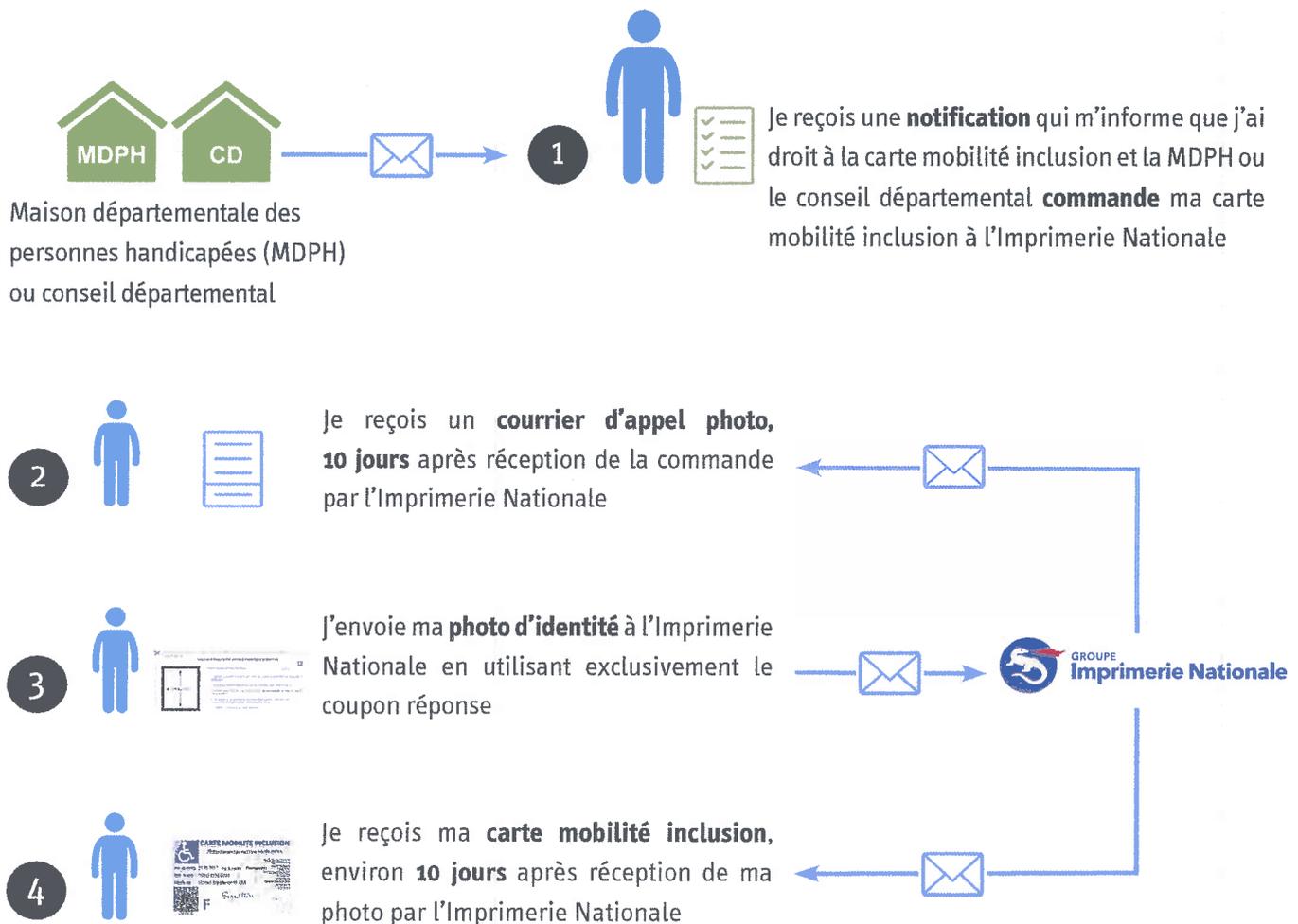


Attention, si votre CMI est volée, perdue, ou abîmée, vous devez payer 9 euros pour avoir un nouvel exemplaire.

Comment faire une demande de CMI ?

Pour connaître la démarche, consultez la fiche « faire une demande de carte mobilité inclusion » qui vous concerne (j'ai moins de 60 ans ou j'ai plus de 60 ans).

Ma demande de **carte mobilité inclusion** a été acceptée... et maintenant qu'est ce qu'il se passe ?



[ : par courrier]

ET SI J'AI DES QUESTIONS ?

Avec mes **identifiants** indiqués sur le courrier d'appel photo, je peux suivre la fabrication de ma carte sur :

- le portail : <https://www.carte-mobilite-inclusion.fr>
- ou
- le serveur vocal interactif (numéro vert) : **0 809 360 280**

Je peux aussi contacter l'organisme (MDPH ou conseil départemental) qui m'a attribué la carte.